

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une enveloppe pour sachet de thé



DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	CPC COTENTIN
	Date de la demande	Octobre 2017
	Dénomination	Enveloppe pour sachet de thé
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Sachet de thé
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Sachet rectangulaire
	Dimension (cm)	-6,5 x 7,5
	Masse vide	0,8g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton (85,71%) et plastique (14,29%)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Encre nitrocellulosique
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	Papier-carton (85,71%)
	Plastique	PE (14,29%)
	Encre	Nitrocellulosique
	⇒ Élément majoritairement fibreux	
AVIS REFERENTS		
Avis Techniques n°72 et n° 73		

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

∅ Pas d'impact

⊞ En cours d'étude

> Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Le corps de l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette enveloppe au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

A fonctionnalité équivalente, le CEREC recommande de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part de la fraction fibreuse.

Le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres et de colles à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage des emballages par ces substances ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer l'enveloppe de sachet de thé dans le bac destiné aux emballages recyclables.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Elise TILLY



Gérard LASSERRE